

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 255**10 avril 2001****SOMMAIRE**

ABN Amro Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg	12213	Fortune Investissement S.A., Luxembourg	12237
Accessoires-Hilges, S.à r.l., Strassen	12212	Frega, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	12237
Acome S.A., Dudelange	12214	Frenalux S.A., Luxembourg	12238
Ahorn Investment Holding S.A., Luxembourg	12214	Fruit Freeze Invest S.A., Luxembourg	12237
Algi S.A., Luxembourg	12214	G.I.R., S.à r.l., Luxembourg	12240
An der Mull, S.à r.l., Luxembourg	12215	Gapy International Holding S.A., Luxembourg	12194
Analyticon Investment Holding S.A., Luxembourg	12215	Garage Georges, S.à r.l., Mersch	12237
Anglesey Investment S.A., Luxembourg	12215	GEF, Gestion, Expertise et Fiscalité, S.à r.l., Luxembourg	12235
Aryt Holding S.A., Luxembourg	12215	Gebarde Media Investments S.A., Luxembourg	12194
Atelier Claude Willems, S.à r.l., Fentange	12228	Gesada Electronics S.A., Luxembourg	12238
AUR Invest S.A., Luxembourg	12214	Grant Thornton Révision et Conseils S.A., Luxembourg	12240
Avus, S.à r.l., Filsdorf	12228	Green World, S.à r.l., Mamer	12240
Batiroyal, S.à r.l., Luxembourg	12228	Greenrock S.A., Luxembourg	12239
BC com S.A., Luxembourg	12229	Greenrock S.A., Luxembourg	12240
Begyval S.A., Luxembourg	12229	Greenrock S.A., Luxembourg	12194
Begyval S.A., Luxembourg	12229	HSBC Republic Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg	12216
(Marc) Blondeau (Luxembourg) S.A., Luxembourg	12227	HSBC Republic Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg	12218
(Marc) Blondeau (Luxembourg) S.A., Luxembourg	12228	International Automotive & Transportation S.A., Luxembourg	12218
Bonaria, S.à r.l., Luxembourg	12215	International Automotive & Transportation S.A., Luxembourg	12222
Boucherie Meyrer, S.à r.l., Luxembourg	12230	International Investment Services S.A., Luxembourg	12222
BR Investissements S.A., Luxembourg	12230	Morgan Stanley Navigator Funds, Sicav, Luxembourg	12225
Cable & Wireless Luxembourg S.A., Luxembourg	12230	Reny S.A., Luxembourg	12195
Cable & Wireless Luxembourg S.A., Luxembourg	12233	Reny S.A., Luxembourg	12195
Canary Investments, S.à r.l., Luxembourg	12234	S.P. Internationaux, S.à r.l., Bertrange	12210
Canary Investments, S.à r.l., Luxembourg	12235	SDF Participation S.A., Luxembourg	12203
Caradog Holding S.A., Luxembourg	12235	Serama S.A., Luxembourg	12196
Caradog Holding S.A., Luxembourg	12235	Serama S.A., Luxembourg	12196
Chapter I, S.à r.l., Luxembourg	12236	Sifolux S.A., Luxembourg	12197
Chapter I, S.à r.l., Luxembourg	12236	Siros S.A., Luxembourg	12195
Château S.A., Luxembourg	12236	Siros S.A., Luxembourg	12195
CLD, Lintgen	12236	Sitael S.A., Strassen	12196
Clorox (Europe) Financial, S.à r.l., Luxembourg	12237	Société Dijonnaise de Participation S.A., Howald	12197
Compagnie Financière du Haut Rhin S.A., Luxembourg	12228		
(Beim) Fescher, S.à r.l., Mondercange	12229		
Fondel Luxembourg S.A., Luxembourg	12233		
Food Marketing International S.A., Luxembourg	12236		

Société Dijonnaise de Participation S.A., Howald	12198	Tony's Corner, S.à r.l., Luxembourg	12202
Sofinmer S.A., Luxembourg	12198	Tony's Corner, S.à r.l., Luxembourg	12202
Sofiriz S.A., Luxembourg	12199	Tony's Corner, S.à r.l., Luxembourg	12202
Somatt Interim, S.à r.l., Luxembourg	12198	Transport Carenza, S.à r.l., Pontpierre	12203
Sormine S.A., Luxembourg	12199	Urus S.A., Luxembourg-Kirchberg	12201
Sormine S.A., Luxembourg	12199	3V International Holding S.A., Luxembourg	12213
Sotrasi, S.à r.l., Luxembourg	12196	V-Pile Technology Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	12207
Soxipa S.A., Luxembourg	12200	V-Pile Technology Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	12207
Soxipa S.A., Luxembourg	12200	Vera International S.A., Luxembourg	12210
Springboks S.A., Luxembourg	12198	Vera International S.A., Luxembourg	12210
Stebelinvest, S.à r.l., Luxembourg	12200	Vietnam Investissements S.A., Luxembourg	12206
Step Invest S.A., Luxembourg	12199	Vietnam Investissements S.A., Luxembourg	12206
Step Invest S.A., Luxembourg	12199	Vontobel Luxembourg S.A., Luxembourg	12207
Sucota Real Estate S.A.H., Luxembourg	12201	Waalfin Holding S.A., Luxembourg	12212
Swipar S.A., Luxembourg	12201	WE Finance and Services, S.à r.l., Luxembourg	12212
T.C.F. S.A., Luxembourg	12200	Worldwide Insurance Systems S.A., Luxembourg	12212
Tellaro S.A., Luxembourg	12201	ZIT Holding S.A., Luxembourg	12207
Terra Quente, S.à r.l., Luxembourg	12201		
Toiture Centrale, S.à r.l., Uebersyren	12202		

GAPY INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2000 que les sociétés PROMI-NALE SERVICES LTD et DRONSDALE INVESTMENTS LTD, ayant leur siège social à Bristol BS1 6JS, St Thomas Street 21 (Royaume-Uni), ont été nommées Administrateurs en remplacement de Messieurs David de Marco et Bruno Beer-naerts, démissionnaires.

Luxembourg, le 18 octobre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 19, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59726/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

GEBARDE MEDIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 44.543.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 19 juin 2000

- La démission de Monsieur Phillip van der Westhuizen, administrateur, est acceptée avec effet au 30 juin 2000.

- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, est nommée administrateur en remplacement avec effet au 1^{er} juillet 2000, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme

G. Leclerc

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 22, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59728/631/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

GREENROCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 54.505.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59735/565/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

RENY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 51.743.

Le bilan au 30 juin 1999, approuvé par l'Assemblée Générale du 20 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2000, vol. 545, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2000.

Signature.

(59516/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

RENY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 51.743.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 20 septembre 2000

Les comptes clôturés au 30 juin 1999 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 1999.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Les mandats de Marc Muller, Yvette Hamilius et Jean-Marc Faber, administrateurs, et le mandat de Frédéric Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme

RENY S.A.

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 18, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59517/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

SIROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.452.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 11, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SIROS S.A.

Signature

(59536/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

SIROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.452.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 février 2000

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 4.000.000,- est converti à EUR 99.157,41, représenté par 4.000 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article quatre des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante sept euros et quarante et un cents (EUR 99.157,41), représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatorze euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 198.314,82), représenté par huit mille (8.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour la société SIROS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 11, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59537/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

SERAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 64.818.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 11, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SERAMA S.A.

Signature

(59532/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

SERAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 64.818.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2000

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital.

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de ITL 800.000.000,- est converti à EUR 413.165,52, représenté par 800 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article cinq des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent treize mille cent soixante-cinq euros et cinquante-deux cents (EUR 413.165,52), représenté par huit cents (800) actions sans désignation de valeur nominale.»

Le capital autorisé est fixé à deux millions cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-quatre euros et cinquante cents (EUR 2.582.284,50), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Pour la société SERAMA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 11, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59533/005/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

SITAEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 155A, route d'Arlon.

Extrait de résolution

Les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à Strassen, 155A, route d'Arlon en date du 24 avril 2000 et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. accordent décharge au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat en rapport avec l'exercice 1999,
2. désignent comme président du conseil d'administration Monsieur Camille Koener, demeurant à Dudelange,
3. désignent comme nouveau commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000 Monsieur Fernand Wolter.

Fait à Strassen, le 24 avril 2000.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 99, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59538/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

SOTRASI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 21, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Signature.

(59550/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

SIFOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 68.623.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 545, fol. 1, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Composition du Conseil d'Administration

- Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, administrateur-délégué,
- Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg,
- Madame Laurence Braun, employée, demeurant à B-6700 Arlon.

Commissaire aux Comptes:

Monsieur Bruno Marchais, expert-comptable, demeurant à Paris.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signatures

(59535/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

SOCIETE DIJONNAISE DE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 38.323.

L'an deux mille, le douze octobre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DIJONNAISE DE PARTICIPATION S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 25 octobre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial, numéro 136 du 10 avril 1992.

L'assemblée est présidée par Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange, qui désigne comme secrétaire Madame Nathalie Triolé, employée privée, demeurant F-Elzange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Howald.
2. Modification subséquente de l'article 4, paragraphe 1^{er} des statuts.
3. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare à L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.

Deuxième résolution

A la suite de cette modification, l'article 4, paragraphe 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Paragraphe 1^{er}.** Le siège social est établi à Howald. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Tous les frais, dépenses, rémunérations et charges dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Bittler, N. Triolé, Y. Schmit, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 13 octobre 2000, vol. 463, fol. 100, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 octobre 2000.

A. Lentz.

(59541/221/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

SOCIETE DIJONNAISE DE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1842 Howald, 18, avenue Gand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 38.323.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 octobre 2000.

A. Lentz.

(59542/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

SOFINMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 68.886.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 17 mai 2000, que le Conseil d'Administration a pris entre autres la résolution suivante:

Première résolution

«Le Conseil d'Administration prend acte de la démission présente par Monsieur Peraldo Mortara de sa fonction d'administrateur. Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant 2, rue d'Anvers, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Peraldo Mortara, démissionnaire.

L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée Générale Statutaire à tenir en 2000.»

Luxembourg, le 13 octobre 2000.

SOFINMER S.A.

R. Szymanski / S. Vandt

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 5, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59543/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

SOMATT INTERIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 39.892.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2000, vol. 543, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59545/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

SPRINGBOKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 63.443.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 11, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SPRINGBOKS S.A.

Signature

(59553/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

SOFIRIZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 67.304.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue par voie de circulaire daté à Luxembourg, le 21 septembre 2000, que le conseil d'administration a constaté que les actionnaires ont libéré en espèces, et ce à concurrence de 100% de leur valeur nominale, les 40 (quarante) actions émises à ce jour par la Société.

Le conseil d'administration a constaté que suite à ces paiements toutes les 40 (quarante) actions se trouvent intégralement souscrites et libérées.

Luxembourg, le 21 septembre 2000.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 20, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59544/535/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

SORMINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.965.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 5bis, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2000.

Signature.

(59548/690/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

SORMINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.965.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 5bis, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2000.

Signature.

(59549/690/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

STEP INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.593.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 21, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

(59557/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

STEP INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.593.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue en date du 2 juin 2000 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 21, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59558/677/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

SOXIPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.714.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 11, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SOXIPA S.A.

Signature

(59551/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

SOXIPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.714.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mars 2000

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de ITL 1.110.000.000,- est converti à EUR 568.102,58, représenté par 110.000 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article quatre des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante.

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à cinq cent soixante-huit mille cent deux Euros et cinquante-huit Cents (EUR 568.102,58), représenté par cent dix mille (110.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Pour la société

SOXIPA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 11, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59552/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

STEBELINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 62.927.

Extrait des résolutions des gérants en date du 3 juillet 2000

Les gérants de STEBELINVEST, S.à r.l. («la société»), ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

Agent Domicilataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 15, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59556/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

T.C.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.311.

Siège social

La société T.C.F. S.A. a conclu le 11 septembre 2000 avec la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A. un contrat de domiciliation pour une durée indéterminée.

Bon pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59561/799/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

SUCOTA REAL ESTATE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 47.675.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(59559/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

SWIPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.477.

Le bilan au 31 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 5bis, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2000.

Signature.

(59560/690/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

TELLARO S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 65.247.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 24, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	540.907,40 GBP
- Affectation à la réserve légale.....	- 27.045,00 GBP
- Report à nouveau	513.862,40 GBP

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2000.

(59562/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

TERRA QUENTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 320, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 67.330.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 99, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Signature.

(59563/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

URUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 59.460.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 4, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(59571/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

TOITURE CENTRALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5380 Uebersyren, 8, rue de Mensdorf.
R. C. Luxembourg B 63.334.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 99, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Signature.

(59564/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

TONY'S CORNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 1, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 50.882.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 22, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2000.

Signature.

(59565/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

TONY'S CORNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 1, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 50.882.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 18 octobre 2000

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Antoine Scholer en tant que gérant et lui accorde, à l'unanimité, pleine et entière décharge de son mandat de gérant.

L'assemblée élit à l'unanimité comme gérant en remplacement de Monsieur Scholder et pour la durée du mandat restant à courir Madame Myriam Helas, employée privée, demeurant à F-54960 Mercy-le-Bas.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1999. L'assemblée décide, à l'unanimité, de ne pas encore mettre la société en liquidation mais de reporter cette décision à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 22, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59566/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

TONY'S CORNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 1, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 50.882.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés qui s'est tenue en date du 18 octobre 2000

L'assemblée se réunit à Luxembourg, au siège de la société, 1, rue Henri Schnadt, sous la présidence de Monsieur Antoine Scholder, à 18.30 heures.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Myriam Helas, employée privée, demeurant à F-54960 Mercy-le-Bas, et comme scrutateur Monsieur Amedeo Meroli, employé privé, demeurant à F-57570 Mondorff, 2, rue St Christophe.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose que l'objet de la présente assemblée générale est d'une part la reconnaissance par la société des cessions de parts sociales intervenues en date de ce jour et d'autre part la démission du gérant Antoine Scholer donnée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la société le 7 octobre 2000. L'assemblée doit par ailleurs statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 1999 et décider si, au vu des résultats, il y a lieu de mettre en liquidation la société.

Le bureau constate que les associés présents sont: Monsieur Antoine Scholer qui détient 1.225 parts, Madame Myriam Helas qui détient 750 parts et Monsieur Amedeo Meroli qui détient 525 parts. Tous les associés, représentant l'intégralité du capital social, sont partant présents, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer et statuer, sans convocation préalable ni autre formalité.

L'assemblée accepte les cessions de parts sociales intervenues en date de ce jour et constate que le capital se répartit dorénavant comme suit:

Monsieur Antoine Scholder: 1.225 parts

Madame Myriam Helas: 750 parts

Monsieur Amedeo Meroli: 525 parts

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Antoine Scholer en tant que gérant et lui accorde, à l'unanimité, pleine et entière décharge de son mandat de gérant.

L'assemblée élit à l'unanimité comme gérant en remplacement de Monsieur Scholer et pour la durée du mandat restant à courir Madame Myriam Helas, employée privée, demeurant à F-54960 Mercy-le-Bas.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1999. L'assemblée décide, à l'unanimité, de ne pas encore mettre la société en liquidation mais de reporter cette décision à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance et signe, ensemble avec les autres membres du bureau, le présent procès-verbal.

A. Scholer / M. Helas / A. Meroli

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 22, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59567/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

TRANSPORT CARENZA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 14, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.330.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 99, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Signature.

(59568/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

SDF PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

STATUTS

L'an deux mille, le treize octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à Olm, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 21 septembre 2000.

2. La société anonyme SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Alain Renard, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 21 septembre 2000.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SDF PARTICIPATION S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière et de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toute mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à huit cent quatre-vingt-douze mille quatre cent vingt euros (892.420,- EUR), représenté par quatre-vingt-neuf mille deux cent quarante-deux (89.242) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence d'un million cent sept mille cinq cent quatre-vingt euros (1.107.580,- EUR) pour le porter de son montant actuel de huit cent quatre-vingt-douze mille quatre cent vingt euros (892.420,- EUR) à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR), le cas échéant par l'émission de cent dix mille sept cent cinquante-huit (110.758) actions de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé et dans le cadre des dispositions légales spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut en outre déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée générale, Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de mai à quinze heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1° Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille.

2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille un.

Souscription et Libération

Les actions de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. La société anonyme SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT, prénommée, quatre-vingt-neuf mille deux cent quarante et une actions	89.241
2. La société anonyme SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., prénommée, une action	<u>1</u>
Total: quatre-vingt-neuf mille deux cent quarante-deux actions	89.242

Les quatre-vingt-neuf mille deux cent quarante et une (89.241) actions souscrites par la société SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT sont entièrement libérées par l'apport en nature consistant en 99,9988 % du capital, savoir une participation de soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille lires italiennes (79.999.000,- LIT) sur un capital total de quatre-vingt millions de lires italiennes (80.000.000,- LIT) de la société de droit italien, LANATUSCO S.r.l., ayant son siège social à I-25123 Brescia, Via V. Paitone, 14. Cet apport est évalué à huit cent quatre-vingt-douze mille quatre cent dix euros (892.410,- EUR).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 11 octobre 2000 par Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, lequel rapport restera, après avoir été paraphé ne varietur par les comparants et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ce rapport conclut dans les termes suivants:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

La SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT déclare qu'elle est la seule propriétaire des actions apportées par elle à la Société et qu'il n'y a pas d'empêchement dans son chef à apporter les actions à la présente Société.

Elle garantit que les actions apportées à la Société sont libres de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

En particulier, elle garantit qu'aucune des actions apportées n'est affectée par un droit d'option, droit d'acquérir, droit de préemption, charge, nantissement, privilège ou toute autre forme de sûreté ou charge.

La preuve de la propriété des actions résulte d'une déclaration émanant de l'administrateur unique de la société LANATUSCO S.r.l. qui restera ci-annexée.

L'action souscrite par la société SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. est entièrement libérée en espèces, de sorte que la somme de dix euros (10,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ce qui a été montré au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Dans la mesure où l'apport consiste en plus de 75 % des parts émises d'une société existante dans la Communauté Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, approximativement à la somme de cent mille (10.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à L-2680 Luxembourg, 17, rue Eisenhower.
- b) Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant à L-8480 Eischen, 22C, Aischdall.
- c) Madame Corinne Bitterlich, Conseil juridique, demeurant à L-1251 Luxembourg, 29, rue du Bois.
- d) Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant à L-2680 Luxembourg, 34, rue de Vianden.

4.- Est nommée commissaire:

La société anonyme FIN-CONTROLE, ayant son siège social à Luxembourg.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2006.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Renard, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 126S, fol. 37, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2000.

F. Baden.

(59620/200/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

VIETNAM INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 46.616.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 11, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

VIETNAM INVESTISSEMENTS S.A.

Signature

(59576/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

VIETNAM INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 46.616.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2000

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital.

Pour la société

VIETNAM INVESTISSEMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 11, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59577/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

VONTOBEL LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-2633 Luxembourg, 6B, route de Trèves.

—
AUSZUG

Der Verwaltungsrat hat am 5. Oktober 2000 entschieden,
Herrn Roland Franz
als Geschäftsführer zu ernennen.

Die Generalversammlung vom 29. September 2000 hat dem Verwaltungsrat hierzu die Ermächtigung erteilt.
Zur Bestätigung eines entsprechenden Auszuges.

Für VONTOBEL LUXEMBOURG S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 89, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59580/260/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

V-PILE TECHNOLOGY HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 37.269.

—
Le bilan au 31 décembre 1999 approuvé par l'Assemblée Générale du 8 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2000.

Signature

(59572/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

V-PILE TECHNOLOGY HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 37.269.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 septembre 2000

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats de Fook Leong Yow, Mun Chong Wong et Marc Muller, Administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, Commissaire aux Comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Pour V-PILE TECHNOLOGY HOLDING
(LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 18, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59573/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

ZIT HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend, den dritten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Marthe Thyès-Walch, im Amtswohnsitze in Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ERA-GDL, S.à r.l., mit Sitz zu L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich, R. C. Luxembourg, Sektion B Nummer 61.816;

hier vertreten durch Herrn André Sadler, Steuerberater, wohnhaft in Bad Mondorf;
handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer.

2.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ERA-ImmoPARTNERS, S.à r.l., mit Sitz zu L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich, R. C. Luxembourg, Sektion B Nummer 61.817;

hier vertreten durch Herrn Guy Hanten, Freiberufler, wohnhaft in Noertzingen;
handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer.

Vorgenannte Personen ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

I.- Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung ZIT HOLDING S.A., gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form in anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anagemöglichkeiten, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonstwie, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen. Sie kann ebenfalls Fabrikmarken und Patente und alle mit diesen zusammenhängenden Rechte erwerben und vertreten, an der Gründung, der Umänderung und der Kontrolle von Gesellschaften teilnehmen, das Ganze im Rahmen des Gesetzes von 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in dreihundert-zehn (310) Aktien mit einem Normalwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

II.- Verwaltung - Überwachung

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegraphisch oder par Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates.

Art. 7. In sämtlichen Rechtssachen, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, wird die Gesellschaft vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Delegierten des Verwaltungsrates vertreten.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Interimdividende zu zahlen unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.

Art. 9. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit kann sechs Jahre nicht überschreiten.

Sie sind wiederwählbar.

III.- Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 10. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn die Aktionäre anwesend oder vertreten sind.

Die Generalversammmlung beschliesst über die Verwendung des Reingewinnes.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitze oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am ersten Dienstag des Monats Mai um 19.00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

IV.- Geschäftsjahr - Auflösung

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember des darauffolgenden Jahres.

V.- Allgemeine Bestimmungen

Art. 13. Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über Holdinggesellschaften, sowie auf deren spätere Änderungen.

VI.- Vorübergehende Bestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2000.
- 2.- Die erste Generalversammlung der Aktionäre findet statt im Jahre 2001.

VII.- Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- ERA-GDL, S.à r.l., vorgeannt, einhundertfünfundfünfzig Aktien	155
2.- ERA-ImmoPARTNERS, S.à r.l., vorgeannt, einhundertfünfundfünfzig Aktien	155
Total: dreihundertzehn Aktien	310

Alle Aktien wurden voll in bar eingezahlt.

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreissigtausend Euros (EUR 31.000,-) frei zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde.

VIII.- Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt dass die Bedingungen von Artikel 226 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

IV.- Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen auf sechzigtausend Luxemburger Franken (LUF 60.000,-).

X.- Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der die sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet:
L-2240 Luxemburg, 23-25, rue Notre-Dame.

Die Gründungsversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat eine neue Anschrift der Gesellschaft innerhalb der Ortschaft des Gesellschaftssitzes zu wählen.

Zweiter Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) und diejenige der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.

Dritter Beschluss

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- 1.- ERA-GDL, S.à r.l., vorgeannt;
- 2.- ERA-ImmoPARTNERS, S.à r.l., vorgeannt;
- 3.- Herr Karl Reindl, Freiberufler, wohnhaft in Bitche (Frankreich).

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt Herrn Karl Reindl, vorgeannt, zum ersten Bevollmächtigten des Verwaltungsrates, welcher die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift verpflichtet im Rahmen der laufenden Geschäftsführung in ihrem weitesten Sinne.

Fünfter Beschluss

Zum Kommissar wird ernannt:

V.O. CONSULTING S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

Sechster Beschluss

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars erfallen sofort nach der Generalversammlung des Jahres 2006.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben alle mit Uns Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Sadler. G. Hanten. Marthe Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 126S, fol. 14, case 12. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Oktober 2000.

M. Walch.

(59623/233/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

VERA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.976.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 11, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

VERA INTERNATIONAL S.A.

Signature

(59574/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

VERA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.976.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2000

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 10.000.000,- est converti à EUR 247.893,52, représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article cinq des statuts de la société a été modifié et prendra le teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents (EUR 247.893,52), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour la société

VERA INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 11, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59575/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

S.P. INTERNATIONAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Monsieur Wouter Colsters, commerçant, célibataire, demeurant à B-2370 Arendonk, Moerenstraat 85.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes, savoir:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet:

- La sous-traitance de la fabrication de produits techniques tels que des éléments (pièces) de machine,
- Commerce de produits techniques,
- Développement de produits spéciaux sur spécification du client ou de produits spéciaux propres (comme des sabots),
- La société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter, directement ou indirectement, la réalisation de l'objet social ou son extension.

- Elle peut réaliser son objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et de toutes les manières et suivant les modalités qui lui apparaîtront les mieux appropriées.

- L'énumération ci-dessus est exemplative et non limitative.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de S.P. INTERNATIONAUX, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- francs) divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- francs) chacune.

Art. 7. Les cent (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- francs) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2001.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution à environ trente mille francs (30.000,- Francs).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décision

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Et nommé gérant unique de la société:

Monsieur Adriaan Colsters, indépendant, demeurant à B-2370 Arendonk, Moerenstraat 85, qui pourra engager la société sous sa seule signature.

2.- Le siège social est établi à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. Colsters, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 27 septembre 2000, vol. 419, fol. 79, case 5. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 20 octobre 2000.

A. Biel.

(59622/203/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

WAALFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 57.449.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
qui a eu lieu le 5 octobre 2000 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver le rapport émis par le conseil d'administration et le commissaire aux comptes;
- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 janvier 2000;
- l'assemblée a décidé de l'affectation du résultat de l'année et corrigé le report du résultat de l'année clôturée au 31 janvier 1999;
- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs pour leur mandat au cours de l'année clôturant au 31 janvier 2000 et de renouveler ces mandats jusqu'à la prochaine assemblée clôturant les comptes au 31 janvier 2001;
- l'assemblée a décidé de donner décharge et de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, PriceWaterhouseCoopers, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 janvier 2001.

Pour WAALFIN HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 10, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59583/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

WE FINANCE AND SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.107.471,76.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 57.450.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
qui a eu lieu le 5 octobre 2000 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 janvier 2000;
- l'assemblée a décidé de l'affectation du résultat de l'année;
- l'assemblée a décidé de donner décharge aux gérants;
- l'assemblée a décidé de donner décharge et de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, PriceWaterhouseCoopers, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 janvier 2001.

Pour WE FINANCE AND SERVICES, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 10, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59584/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

WORLDWIDE INSURANCE SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.
R. C. Luxembourg B 27.813.

—
Les bilans aux 31 décembre 1999 et 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 22, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

(59587/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

ACCESSOIRES-HILGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 37B, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 37.904.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 17 octobre 2000, vol. 176, fol. 39, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(59628/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 19.116.

Further to the circular resolution of the Board of Directors of the Company dated October 13th, 2000, it has been decided to transfer the registered office of the Company previously established at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg as from September 4, 2000.

The Board of Directors

F.B. Deiters

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 28, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59627/044/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

3V INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 57.509.

L'an deux mille, le six octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme 3V INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R. C. Luxembourg section B numéro 57.509, constituée suivant acte reçu le 30 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 154 du 28 mars 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (ULC), demeurant à Fauvillers.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur David De Marco, directeur, demeurant à Stegen.

Et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francesco Abbruzzese, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 4.981.683 (quatre millions neuf cent quatre-vingt-un mille six cent quatre-vingt-trois) actions, représentant la totalité du capital social de la société, sont présentes ou dûment représentées à cette assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Réduction du capital souscrit à concurrence de ITL 645.400.000,- (six cent quarante-cinq millions quatre cent mille liras italiennes) pour le ramener de son montant actuel de ITL 49.816.830.000,- (quarante-neuf milliards huit cent seize millions huit cent trente mille liras italiennes) au montant de ITL 49.171.430.000,- (quarante-neuf milliards cent soixante et onze millions quatre cent trente mille liras italiennes) par annulation de 64.540 (soixante-quatre mille cinq cent quarante) actions propres d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de réduire le capital souscrit à concurrence de ITL 645.400.000,- (six cent quarante-cinq millions quatre cent mille liras italiennes) pour le ramener de son montant actuel de ITL 49.816.830.000,- (quarante-neuf milliards huit cent seize millions huit cent trente mille liras italiennes) au montant de ITL 49.171.430.000,- (quarante-neuf milliards cent soixante et onze millions quatre cent trente mille liras italiennes) par annulation de 64.540 (soixante-quatre mille cinq cent quarante) actions rachetées (propres) d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à ITL 49.171.430.000,- (quarante-neuf milliards cent soixante et onze millions quatre cent trente mille liras italiennes), représenté par 4.917.143 (quatre millions neuf cent dix-sept mille cent quarante-trois) actions d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.
Signé: B. Beernaerts, D. De Marco, F. Abbruzzese, J. Elvinger.
Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2000, vol. 126S, fol. 22, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 octobre 2000. *J. Elvinger.*
(59625/211/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

ACOME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3401 Dudelange, 42, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 9.423.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 17 octobre 2000, vol. 176, fol. 39, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000. *FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.*
(59629/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

AHORN INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 52.714.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 19, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

(59630/512/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

ALGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.953.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden

Notaire

(59631/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

AUR INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr. Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 75.357.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 19 octobre 2000 que:

1. L'assemblée révoque la société DELAWARE AGENT SERVICES LLC du poste de commissaire aux comptes de la société et élit en son remplacement:

MS GESTION S.A., établie et ayant son siège à L-9233 Diekirch, 14, avenue de la Gare, comme nouveau commissaire aux comptes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 27, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59642/999/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

AN DER MULL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 7, rue Jean Origer.
R. C. Luxembourg B 36.039.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 97, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

(59633/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

ANALYTICON INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 58.926.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 19, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

(59634/512/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

ANGLESEY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 70.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 28, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (6.964,74 EUR)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(59637/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

ARYT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 44.601.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 27, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

ARYT HOLDING S.A.

Signature

(59640/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

BONARIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 octobre 2000, vol. 543, fol. 94, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2000.

A. Schwachtgen

Notaire

(59649/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

HSBC REPUBLIC HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.085.

In the year two thousand, on the sixteenth of October.
Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary general meeting of shareholders of HSBC REPUBLIC HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 32, boulevard Royal, and entered in the company register in Luxembourg, section B, under number 28.085.

The meeting is opened at 11.00 a.m., Mr Jean Hoss, Director, residing in Luxembourg, being in the chair, who has appointed as secretary of the meeting Mr Claude Marx, Corporate Secretary, residing in Luxembourg.

The meeting elects as voting inspectors:

- Mr David Lévy, Bank Manager, residing in Luxembourg,
 - Mr Julien Tanson, Bank Manager, residing in Mondernange,
- all hereby present and accepting.

The Chairman declares and requests the notary to state that:

- I. The notices convening this extraordinary general meeting have been published together with the agenda:
 - in the Mémorial C, number 690 on the 25th of September, 2000, and number 730 on the 5th of October, 2000,
 - in the Luxemburger Wort on the 25th of September, 2000 and on the 5th of October, 2000.

The secretary reads out the agenda as published in the prenamed publications, as follows:

Modification of article 12, 2nd and 3rd paragraphs, of the Articles of Incorporation of 13 May 1988 (as amended thereafter).

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders or their proxies, the Bureau of the meeting and the notary, will remain annexed to the present minutes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present minutes.

III. The presence quorum required by law for the Extraordinary General Meeting is at least one half of the issued shares and the resolutions on the agenda have to be adopted by an affirmative vote of two thirds of the shares present or represented.

IV. As appears from the said attendance list, out of - 71,324,048 - common shares in issue on the 16th of October, 2000, - 71,319,174 - common shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items on the agenda.

The report of the Secretary on the quorum and voting majority will remain annexed to the present minutes.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend Article 12, 2nd paragraph, of the articles of incorporation so as to read as follows:

Meetings shall be held at the place, on the day and at the time set out in the convening notice. They shall normally be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Votes for: 71,319,174

Abstentions: /

Votes against: /

Consequently the resolution is adopted.

Second resolution

The meeting decides to amend Article 12, 3rd paragraph, of the articles of incorporation so as to read as follows:

The Board of Directors may only deliberate validly if the majority of its members shall take part in the proceedings by voting personally, by proxy, in writing, by telegram, fax or telex. UK directors may not form a quorum and may not take part in the proceedings of the board by any of the means specified while they are present in the UK.

Votes for: 71,319,174

Abstentions: /

Votes against: /

Consequently the resolution is adopted.

The report of the voting inspectors showing the number of votes cast and the outcome of the votes will remain annexed to the present deed.

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at thirty thousand (30,000.-) Luxembourg francs.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille, le seize octobre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A lieu l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HSBC REPUBLIC HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 32, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 28.085.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Jean Hoss, administrateur, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Claude Marx, Secrétaire général, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs:

- Monsieur David Lévy, Directeur de banque, demeurant à Luxembourg,
 - Monsieur Julien Tanson, Directeur de banque, demeurant à Mondercange,
- tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, numéro 690 en date du 25 septembre 2000 et numéro 730 en date du 5 octobre 2000,
- au Luxemburger Wort en date du 25 septembre 2000 et en date du 5 octobre 2000.

Monsieur le secrétaire donne lecture de l'ordre du jour tel que publié aux journaux prérelatés, libellé comme suit:

Modification de l'article 12, alinéa 2 et alinéa 3, des statuts du 13 mai 1988 (tels que modifiés par la suite)

II. Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires ou leurs mandataires, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés resteront également annexées à la présente minute.

III. Le quorum de présence requis par la loi pour l'assemblée générale extraordinaire est d'au moins la moitié des actions émises et les résolutions sur l'ordre du jour doivent être adoptées par un vote affirmatif de deux tiers des actions présentes ou représentées.

IV. Il résulte de ladite liste de présence que sur les - 71.324.048 - actions ordinaires émises au 16 octobre 2000, - 71.319.174 - actions ordinaires sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Le rapport du Secrétaire sur le quorum et la majorité de vote restera annexé aux présentes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 12, paragraphe 2 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:
Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans l'avis de convocation. Elles se tiendront en principe au Grand-Duché de Luxembourg.

Votes pour: 71.319.174

Abstentions: /

Votes contre: /

En conséquence, la résolution est adoptée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 12, paragraphe 3 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:
Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres participe à la délibération en votant personnellement, par un mandataire, par écrit, par télégramme, télécopieur ou télex. Les administrateurs anglais ne peuvent constituer un quorum et ne peuvent participer aux délibérations du Conseil par l'un des moyens mentionnés ci-dessus lorsqu'ils se trouvent au Royaume-Uni.

Votes pour: 71.319.174

Abstentions: /

Votes contre: /

En conséquence, la résolution est adoptée.

Le rapport des scrutateurs renseignant le nombre des votes émis et le résultat des votes restera annexé aux présentes.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à trente mille (30.000,-) francs luxembourgeois.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Hoss, C. Marx, D. Levy, J. Tanson, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 126S, fol. 38, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

R. Neuman.

(59743/226/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

HSBC REPUBLIC HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.085.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(59744/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

INTERNATIONAL AUTOMOTIVE & TRANSPORTATION S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 77.488.

In the year two thousand, on the eleventh day of September.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange.

Is held an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the shareholders of the limited liability company (société anonyme) of Luxembourg law denominated INTERNATIONAL AUTOMOTIVE & TRANSPORTATION S.A. with registered office at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg (the 'Company') incorporated by a deed of the under-signed notary on August 2, 2000, in the process of publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting begins with Mrs Annette Brewer, lawyer, residing in Hettange-Grande (France), being in the Chair.

The Chairman appoints as Secretary Mrs Annick Braquet, lawyer, residing in Chantemelle.

The Meeting elects as Scrutineer Mr Gérard Maîtrejean, lawyer, residing in Udange (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the «Bureau»).

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 15,500 (fifteen thousand five hundred) shares with a par value of EUR 2.- (two euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;
2. Conversion of the subscribed share capital of the Company from EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) to USD 26,970.- (twenty-six thousand nine hundred seventy United States Dollars);
3. Conversion of the existing shares into shares without nominal value and change of any corresponding reference in the articles of association in accordance therewith;
4. Creation of an authorised capital of an amount of USD 60,000,000.- (sixty million United States Dollars);
5. Authorisation to the Board of Directors:
 - to increase the share capital, in one or several times, within the limits of the authorised capital, with or without issuance of new capital shares, at the discretion of the Board of Directors in which latter case the shareholders irrevocably and unconditionally agree to make the payments required in order to effectuate the increase in share capital;
 - to determine the date and place of the issue(s), the price of the issue(s), the terms and conditions of the issue(s) and of the subscription and payment of the shares;
 - to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into shares;
 - to cancel or limit the shareholders' preferential subscription right at the moment of the above-mentioned issue(s);
 - to record by way of notarial deed each and any share capital increase and to amend article 5 of the Articles of Association of the Company.
6. Amendment of Article 5 of the Company's Articles of Association so as to reflect the resolutions which will be taken in accordance with the items 2 to 6 of the agenda;
7. Acceptance of the removal of Mr Jean-François Bouchoms, as director of the Company and discharge;
8. Appointment of Mr Francesco Orazi, bank executive, residing in Corso Venezia n° 56, Milano, Italy, as Director of the Company, for an unlimited period in replacement of Mr Jean-François Bouchoms;
9. With reference to article 11.2 of the Company's Articles of Association, authorisation to the Board of Directors to appoint Mr Francesco Orazi as managing director of the Company.
10. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to convert the subscribed share capital of the Company of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) to USD 26,970.- (twenty-six thousand nine hundred seventy United States Dollars), on the basis of the exchange rate of September 11, 2000 stated to be EUR 0.87 for USD 1.-.

Second resolution

The Meeting resolves to convert the existing shares into shares without nominal value and to change any corresponding reference in the articles of association in accordance therewith.

Third resolution

The Meeting resolves to create an authorised capital of an amount of USD 60,000,000.- (sixty million United States Dollars).

Fourth resolution

The Meeting resolves to authorise the Board of Directors:

- to increase the share capital, in one or several times, within the limits of the authorised capital, with or without issuance of new capital shares, at the discretion of the Board of Directors in which latter case the shareholders irrevocably and unconditionally agree to make the payments required in order to effectuate the increase in share capital and the shareholders hereby confirm the compliance of the present resolution with the terms of article 67-1 (1) of the Luxembourg Company Law.
- to determine the date and place of the issue(s), the price of the issue(s), the terms and conditions of the issue(s) and of the subscription and payment of the shares;
- to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into shares;
- to cancel or limit the shareholders' preferential subscription right at the moment of the above-mentioned issue(s);
- to record by way of notarial deed each and any share capital increase and to amend article 5 of the Articles of Association of the Company.

Fifth resolution

In order to reflect the above resolutions, the Meeting resolves to amend article 5 of the Company's Articles of Association, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at USD 26,970.- (twenty-six thousand nine hundred seventy United States Dollars) divided into 15,500 shares without nominal value.

The authorised capital is set at USD 60,000,000.- (sixty million United States Dollars).

The Board of Directors of the company is authorised and instructed to render effective such increase of the capital with or without increase of the issued share capital up to the authorised share capital, in whole or in part from time to time, within a period beginning on September 11, 2000 and expiring on September 10, 2005, for any authorised shares which have not yet been subscribed and which the Board of Directors has not agreed upon to any subscription at that time; the Board of Directors shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares.

In case of issue of new shares up to the authorised share capital as herein stated the Board of Directors may limit or suppress the preferential subscription rights of the existing shareholders.

The Board of Directors is hereby authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends or to increase the share capital without issuance of new shares provided the shareholders of the Company shall make a pro rata contribution to the increase in share capital.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective the increase of capital, as authorised, article five (5) of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary.»

The authorized capital has been created after the general meeting has taken knowledge of the special report of the board of directors, established pursuant to article 32-3 paragraph 5 of the law on commercial companies.

Such report, after having been signed *ne varietur* by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented, the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Sixth resolution

The Meeting resolves to remove Mr Jean-François Bouchoms, as director of the Company and gives him discharge for the performance of his duty until the day of the Meeting.

Seventh resolution

The Meeting resolves to appoint Mr Francesco Orazi, bank executive, residing in Corso Venezia n° 556, Milano, Italy, as Director of the Company, for an unlimited period in replacement of Mr Jean-François Bouchoms.

Eighth resolution

With reference to article 11.2 of the Company's Articles of Association, the Meeting authorises the Board of Directors to appoint Mr Francesco Orazi as managing director of the Company.

There being no further business, the Meeting is adjourned.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately 40,000.- LUF.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the members of the Bureau and the proxy holder of the shareholders, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille, le onze septembre

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL AUTO-MOTIVE & TRANSPORTATION S.A., ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit le 2 août 2000, en voie d'être publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Annette Brewer, juriste, demeurant à Hettange-Grande (France), qui désigne comme secrétaire, Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Gérard Maîtrejean, juriste, demeurant à Udange (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le «Bureau»).

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les mandataires des actionnaires et les membres du bureau.

Les procurations émises par les actionnaires représentés à la présente assemblée seront également signées toutes les parties et annexées aux présentes.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du bureau que 15.500 (quinze mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de 31.000,- EUR (trente et un mille euro), sont dûment représentées à la présente assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après, sans convocation préalable, les actionnaires représentés à l'assemblée ayant décidé de se réunir après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par les actionnaires représentés à l'assemblée, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux formalités de convocation de l'assemblée générale;
- 2) Conversion du capital souscrit de la société de EUR 31.000,- (trente et un mille euro) à 26.970,- USD (vingt-six mille neuf cent soixante-dix Dollars des Etats-Unis);
- 3) Conversion des actions existantes en actions sans désignation de valeur nominale et changement de toute référence y relative dans les statuts;
- 4) Création d'un capital autorisé d'un montant de USD 60.000.000,- (soixante millions de dollars des Etats-Unis);
- 5) Autorisation au Conseil d'Administration:
 - D'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les limites du capital autorisé, avec ou sans émission de nouvelles actions, à la discrétion du Conseil d'Administration, les actionnaires, le cas échéant, acceptant irrévocablement et inconditionnellement d'effectuer les versements requis pour effectuer cette augmentation de capital;
 - De déterminer la date et le lieu d'émission, le prix d'émission, les termes et conditions d'émission et de souscription et de libération des actions;
 - D'émettre des obligations convertibles ou des instruments semblables ou des obligations avec droit de souscription et d'émettre tous instruments financiers d'endettement convertibles en actions.
 - D'annuler ou de limiter le droit de souscription préférentielle des actionnaires au moment desdites émissions;
 - D'enregistrer, par voie d'acte notarié, chaque augmentation de capital et de modifier l'article 5 des statuts.
- 6) Modification de l'article 5 des statuts de la société de façon à les mettre en conformité avec les décisions à prendre en vertu des points 2 à 6 de l'ordre du jour.
- 7) Acceptation de la démission de Monsieur Jean-François Bouchoms, en tant qu'administrateur de la société et décharge;
- 8) Nomination de Monsieur Francesco Orazi, cadre bancaire, demeurant à Milan (Italie) 56, Corso Venezia, en tant qu'administrateur de la société, pour une période indéterminée, en remplacement de M. Jean-François Bouchoms;
- 9) Conformément à l'article 11.2 des statuts, autorisation au Conseil d'administration de nommer Monsieur Francesco Orazi en tant qu'administrateur de la société;
- 10) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, et après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le capital souscrit de la société de EUR 31.000,- (trente et un mille euro) à 26.970,- USD (vingt-six mille neuf cent soixante-dix Dollars des Etats-Unis), sur base du taux de change au 27 septembre 2000, de EUR 0,87 pour USD 1,-.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer les actions existantes en actions sans désignation de valeur nominale et de changer toute référence y relative dans les statuts.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de créer un capital autorisé d'un montant de 60.000.000,- USD (soixante millions de Dollars des Etats-Unis).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de donner au conseil d'administration l'autorisation:

- D'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les limites du capital autorisé, avec ou sans émission de nouvelles actions, à la discrétion du Conseil d'Administration, les actionnaires, le cas échéant, acceptant irrévocablement et inconditionnellement d'effectuer les versements requis pour effectuer cette augmentation de capital;
- De déterminer la date et le lieu d'émission, le prix d'émission, les termes et conditions d'émission et de souscription et de libération des actions;
- D'émettre des obligations convertibles ou des instruments semblables ou des obligations avec droit de souscription et d'émettre tous instruments financiers d'endettement convertibles en actions;
- D'annuler ou de limiter le droit de souscription préférentielle des actionnaires au moment desdites émissions;
- D'enregistrer, par voie d'acte notarié, chaque augmentation de capital et de modifier l'article 5 des statuts.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à 26.970,- USD (vingt-six mille neuf cent soixante-dix Dollars des Etats-Unis) divisé en 15.500 (quinze mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à 60.000.000,- USD (soixante millions de dollars des Etats-Unis).

Le conseil d'administration de la Société est autorisé à et mandaté pour réaliser cette augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, pendant la période commençant le 11 septembre 2000 et prenant fin le 10 septembre 2005 pour toutes les actions autorisées qui n'ont pas été souscrites; le conseil d'administration décidera d'émettre des actions représentant cette augmentation entière ou partielle de capital et acceptera des souscriptions pour ces actions.

En cas d'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé, le conseil d'administration est autorisé à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels.

Le conseil d'administration est autorisé à et mandaté pour déterminer les conditions de toute souscription, ou peut de temps en temps décider d'effectuer toute augmentation partielle ou totale par conversion en capital des bénéfices nets de la société et l'attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées à la place de dividendes ou d'augmenter le capital social sans émettre de nouvelles actions à condition que les actionnaires de la société fassent un apport proportionnel à l'augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater par acte authentique une augmentation de capital, comme autorisé, l'article 5 des Statuts sera adapté de manière à refléter le résultat de cette opération. Le conseil d'administration prendra et autorisera une personne pour faire le nécessaire pour obtenir la réalisation et la publication de cette modification.»

Le capital autorisé a été créé après que l'assemblée générale ait pris connaissance du rapport spécial du conseil d'administration, établi conformément à l'article 32-3, alinéa 5, de la loi sur les sociétés commerciales.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les actionnaires, les mandataires des actionnaires, les membres du bureau et le notaire, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Jean-François Bouchoms, en tant qu'administrateur de la société et de lui donner décharge pour l'exercice de ses fonctions, jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Francesco Orazi, cadre bancaire, demeurant à Milan (Italie) 56, Corso Venezia, en tant qu'administrateur de la société, pour une période indéterminée, en remplacement de M. Jean-François Bouchoms.

Huitième résolution

Conformément à l'article 11.2 des statuts, l'assemblée générale décide de donner l'autorisation au Conseil d'administration de nommer Monsieur Francesco Orazi en tant qu'administrateur de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président clôture la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société à la suite du présent acte sont estimés à environ 40.000,- LUF.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Hesperange.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Brewer, A. Braquet, G. Maîtrejean, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 125S, fol. 85, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 octobre 2000.

G. Lecuit.

(59750/220/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

INTERNATIONAL AUTOMOTIVE & TRANSPORTATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 77.488.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 octobre 2000.

G. Lecuit.

(59751/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

INTERNATIONAL INVESTMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 38.203.

L'an deux mille, le quinze septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL INVESTMENT SERVICES S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 23 septembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil numéro 117 du 1^{er} avril 1992.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Muriel Tixier, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Madame Virginie Krausener, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Angela Palemburgi, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la détention, la cession et la mise en valeur de brevets, de marques et de licences y attachés.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété de biens mobiliers ou immobiliers.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garanties, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

2. Décision de convertir le capital social de la société actuellement de 1.250.000,- LUF en euro conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euro de sorte que le nouveau capital social sera de 30.986,69 EUR avec effet au 1^{er} janvier 2000.

3. Décision d'augmenter le capital de la société à raison de 13,31 EUR, pour le porter de 30.986,69 EUR à 31.000,- EUR sans création d'actions nouvelles par augmentation de la valeur nominale de chaque action de 0,01331 EUR pour la porter de 30,98669 EUR à 31,- EUR.

4. Suppression du capital autorisé et suppression des alinéas 4 et 5 de l'article 5 des statuts.

5. Refonte par suppression des anciens articles 1 à 21 et adoption de nouveaux articles numéro 1 à 18.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la détention, la cession et la mise en valeur de brevets, de marques et de licences y attachés.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété de biens mobiliers ou immobiliers.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garanties, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations quelle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2000, la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

L'assemblée décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de Francs Luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR).

Après cette conversion, le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euro (30.986,69 EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de 30,98669 EUR chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de treize virgule trente et un euro (13,31 EUR) sans émission d'actions nouvelles par augmentation de la valeur nominale de chaque action de 0,01331 EUR pour la porter à 31,- EUR, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de trente et un mille euro (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euro (31,- EUR) chacune.

Quatrième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital, de sorte que le montant de treize virgule trente et un euro (13,31 EUR) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé et de supprimer les alinéas 4 et 5 de l'article 5 des statuts.

Sixième résolution

L'assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, sous la dénomination de INTERNATIONAL INVESTMENT SERVICES S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité pour l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du

portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la détention, la cession et la mise en valeur de brevets, de marques et de licences y attachés.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété de biens mobiliers ou immobiliers.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garanties, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euro (31,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 10. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil d'administration peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire a le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les besoins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions particulières

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de treize virgule trente et un euro (13,31 EUR) est évalué à cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (537,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ 50.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Tixier, V. Krausener, A. Palemburgi, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2000, vol. 125S, fol. 97, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 octobre 2000.

G. Lecuit.

(59754/220/218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

MORGAN STANLEY NAVIGATOR FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.113.

DISSOLUTION

In the year two thousand, on the eleventh of October.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Michèle Eisenhuth, lawyer, residing in Luxembourg, acting in the name and on behalf of the company MORGAN STANLEY DEAN WITTER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, a corporation established under the laws of England and Wales, with its registered office at 25 Cabot Square, Canary Wharf, London, E14 4QA,

by virtue of a proxy given in London on the 11th of October 2000, which proxy, initialled ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- The corporation MORGAN STANLEY NAVIGATOR FUNDS (the «Company»), a public limited company qualifying as an investment company with variable share capital, having its registered office in Luxembourg (R. C. Luxembourg B 51.113), has been incorporated pursuant to a notarial deed on the 19th of May 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 297 of the 28th of June 1995.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a notarial deed on the 19th of December 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 724 of the 30th of December 1997.

- There is presently only one share in issue.

- The company MORGAN STANLEY DEAN WITTER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED has become the sole owner of such share and it has decided to dissolve and liquidate the Company.
- Herewith the dissolution and liquidation of the Company is pronounced with immediate effect. The company MORGAN STANLEY DEAN WITTER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED assumes the function of liquidator.
- The sole shareholder declares to take over all the assets of the Company and declares that he undertakes to pay all the liabilities of the Company against third parties. He will also assume the expenses of the present deed.
- Thus the liquidation of the Company is to be considered as achieved and the Company is held to be definitely dissolved and liquidated.
- The audited accounts as of this date of dissolution and the reports of the Board of Directors and of the Auditors of the Company on such accounts are approved.
- Discharge is granted to the directors and auditor for the execution of their mandate.
- The books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years in STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that on request of the appearer, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearer and in case of divergencies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le onze octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire à Luxembourg.

A comparu:

Maître Michèle Eisenhuth, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de la société MORGAN STANLEY DEAN WITTER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 25 Cabot Square, Canary Wharf, Londres, E14 4QA,

en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 11 octobre 2000, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La comparante, agissant en la qualité susdite, a requis le notaire soussigné de constater:

- La société MORGAN STANLEY NAVIGATOR FUNDS (la «Société»), une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, ayant son siège à Luxembourg, (R. C. Luxembourg B. 51.113), a été constituée suivant acte notarié, le 19 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 297 du 28 juin 1995. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte notarié, le 19 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 724 du 30 décembre 1997.

- Il reste actuellement une seule action en circulation.

- La société MORGAN STANLEY DEAN WITTER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED est devenue la seule propriétaire de ladite action et elle a pris la décision de dissoudre et de liquider la Société.

- Par la présente, elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur.

- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire qui déclare prendre à sa charge toutes les obligations de la Société à l'égard des tiers. Elle réglera également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

- Les comptes révisés à cette date de dissolution et les rapports du Conseil d'Administration et des Réviseurs de la Société sur ces comptes sont approuvés.

- Décharge est donnée aux Administrateurs et Réviseurs pour l'exécution de leur mandat jusqu'à cette date de dissolution.

- Les livres et documents comptables de la Société seront conservés durant une période de 5 ans à la STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare ci-après que, à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Eisenhuth, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 126S, fol. 31, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2000.

F. Baden.

(59793/200/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

MARC BLONDEAU (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 73.739.

L'an deux mille, le douze octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Ute Bräuer, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la société anonyme MARC BLONDEAU (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social aux 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par M^e Guy Harles en date du 11 octobre 2000, qui lui-même mandaté par le Conseil d'Administration en sa réunion du 6 octobre 2000, avec plein pouvoir de substitution en vue de faire tout le nécessaire afin de constater l'augmentation de capital de la société.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion ainsi que la susdite procuration, après avoir été paraphés ne varietur par la comparante et le notaire, resteront annexés aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La société anonyme MARC BLONDEAU (LUXEMBOURG) S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 245 du 31 mars 2000. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 28 juin 2000, non encore publié au Mémorial.

2. Le capital souscrit de la société est fixé à cent quarante-cinq mille trois cent quarante euros (145.340,- EUR), représenté par quatorze mille cinq cent trente-quatre (14.534) actions sans désignation de valeur nominale.

3. Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription.

4. En sa réunion du 6 octobre 2000, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de deux cent douze mille sept cent quatre-vingt-dix euros (212.790,- EUR), pour le porter de cent quarante-cinq mille trois cent quarante euros (145.340,- EUR) à trois cent cinquante-huit mille cent trente euros (358.130,- EUR) par l'émission de vingt et un mille deux cent soixante-dix-neuf (21.279) actions sans désignation de valeur nominale.

Pour autant que de besoin, le Conseil d'Administration a supprimé le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire minoritaire.

Les vingt et un mille deux cent soixante-dix-neuf (21.279) actions nouvelles ont été souscrites par Monsieur Marc Blondeau, administrateur de sociétés, demeurant à F-75007 Paris, 15, rue de Grenelle, pour un montant total de deux cent douze mille sept cent quatre-vingt-dix euros (EUR 212.790,-).

Toutes les actions souscrites ont été libérées par un apport en nature consistant en l'apport de neuf cent quatre-vingt-dix-sept (997) actions détenues par Monsieur Marc Blondeau, représentant 33,23 % dans la société BLONDEAU ET ASSOCIES S.A., une société anonyme de droit français ayant son siège social au 11, rue de Miromesnil, F-75008 Paris. La preuve de la propriété des actions par le souscripteur est présentée au notaire soussigné par une photocopie du registre des mouvements de titres.

Cet apport en nature fait l'objet d'un rapport de ERNST & YOUNG, réviseur d'entreprises, Luxembourg, établi en date du 9 octobre 2000.

Les conditions du rapport sont les suivantes:

«Sur base des vérifications telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre (21.279) et au pair comptable (EUR 10,-) des actions de la société MARC BLONDEAU (LUXEMBOURG) S.A. à émettre en contrepartie de l'apport.»

Ce rapport restera annexé au présent acte.

La preuve de la souscription résulte du procès-verbal du conseil d'administration dûment signé par le souscripteur.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante-huit mille cent trente euros (EUR 358.130,-), représenté par trente-cinq mille huit cent treize (35.813) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de 160.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 126S, fol. 31, case 4. – Reçu 85.839 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2000.

F. Baden.

(59783/200/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

MARC BLONDEAU (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.739.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(59784/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

ATELIER CLAUDE WILLEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 118, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 72.231.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 17 octobre 2000, vol. 176, fol. 39, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(59641/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

AVUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5741 Filsdorf, 31, route de Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 octobre 2000, vol. 317, fol. 91, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2000.

GILBERT BERNABEI & FILS, Société Civile

Signature

(59643/630/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

BATIOYAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 35.789.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 17 octobre 2000, vol. 176, fol. 39, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(59644/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

COMPAGNIE FINANCIERE DU HAUT RHIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 41.214.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 22, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(59675/003/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

BC com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.127.

*Extract of the minutes of the board of directors meeting held at the registered office of the company
on 19th October 2000*

The board of directors after reading the letter of resignation of Mr Laurence Mc Nairn as director of the company, resolved to accept his resignation with effect from 18th October 2000.

The board of directors appoints Mr Manuel Frias, private employee, residing in Luxembourg, as the new director of the company with effect from 18th October 2000, his appointment having the same expiry as that of his predecessor.

Pour BC com S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 27, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59645/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

BEGYVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 69.430.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

(59646/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

BEGYVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 69.430.

Etrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 mai 2000

3. L'Assemblée constate que le capital social de la société est intégralement absorbé par des pertes;

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats en 1998 ainsi que pour la non-tenue de l'Assemblée à la date statutaire;

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Pour extrait conforme
C. Blondeau / R. Gordon
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59647/565/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

BEIM FESCHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3921 Mondercange, 54, rue d'Esch.
R. C. Luxembourg B 62.852.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 97, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondercange, le 20 octobre 2000.

(59648/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

BOUCHERIE MEYRER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 32, rue Pierre Krier.
R. C. Luxembourg B 55.925.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 17 octobre 2000, vol. 176, fol. 39, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(59650/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

BR INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 72.841.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution du Conseil d'Administration du 4 septembre 2000 que:

- Monsieur Bernard Lacan a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat;
- Monsieur Alex Bongrain a été nommé comme nouvel administrateur et terminera le mandat de Monsieur Bernard Lacan.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée.

Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 24, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59651/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

CABLE & WIRELESS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.302.

In the year two thousand, on the thirteenth day of October.

Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of CABLE & WIRELESS LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, having its registered office at 29, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 68.302, incorporated by deed of the undersigned notary on January 8th, 1999, published in the Mémorial, Recueil des sociétés et associations number 281 of 22 April 1999 (the «Company»).

The meeting was opened at 10.45 a.m. with Mr Philippe Docquier, accountant, residing in Hachy (B), in the chair, who appointed as secretary Mrs Tanja Dahm, employee, residing in Bilsdorf.

The meeting elected as scrutineer Mrs Alessandra Bellardi-Ricci, avocat, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of the share capital of the Company into Euro;
2. Increase of the share capital from its amount after the conversion into Euro of thirty-eight thousand and ninety Euro (EUR 38,090.-) up to one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-one Euro and sixty-three cents (EUR 1,999,991.63) by the issue of fifty-one thousand five hundred and seven (51,507.-) shares, by contribution in kind of a part of a loan made by CABLE & WIRELESS EUROPE S.A. to the Company for a total amount of one million nine hundred sixty-one thousand nine hundred ten Euro (EUR 1,961,910.-);
3. Suppression of the par value of the fifty-two thousand five hundred and seven (52,507.-) shares;
4. Increase of the share capital from an amount of one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-one Euro and sixty-three cents (EUR 1,999,991.63) up to two million Euro (EUR 2,000,000.-) by incorporation of the issue premium for an amount of eight Euro and thirty-seven cents (EUR 8.37) in the share capital of the Company;
5. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation;
6. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to convert the share capital into Euro at the rate of one Great Britain Pound for one point six hundred fifty-six thousand eighty-seven Euro (EUR 1.656087).

Consequently, the meeting decides to convert the present amount of the capital of twenty-three thousand Great Britain Pounds (GBP 23,000.-) into thirty-eight thousand and ninety Euro (EUR 38,090.-), represented by thousand (1,000) shares with a par value of thirty-eight Euro and nine cents (EUR 38.09).

Second resolution

The meeting decides to increase the share capital from its present amount of thirty-eight thousand and ninety Euro (EUR 38,090.-) up to one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-one Euro and sixty-three cents (EUR 1,999,991.63), by conversion of a part of a loan made by CABLE & WIRELESS EUROPE S.A., a company incorporated and existing under the laws of Belgium, with registered address at avenue Louise, 362/17, B-1050 Brussels, Belgium, to the company.

The meeting decides to issue fifty-one thousand five hundred and seven (51,507.-) shares each having a par value of thirty-eight Euro and nine cents (EUR 38.09).

The new shares are subscribed by CABLE & WIRELESS EUROPE S.A., here represented by Mr Philippe Docquier, by virtue of a proxy given in Brussels on October 12th, 2000.

The shares subscribed are entirely paid up by a conversion of part of a loan made by CABLE & WIRELESS EUROPE S.A. to the Company, up to a total amount of one million nine hundred sixty-one thousand nine hundred ten Euro (EUR 1,961,910.-), consisting in one million nine hundred sixty-one thousand nine hundred and one Euro and sixty-three cents (EUR 1,961,901.63) allocated to the share capital and in eight Euro and thirty-seven cents (EUR 8.37) allocated to the issue premium.

The existence of the loan has been proved to the undersigned notary by a relevant letter issued by CABLE & WIRELESS EUROPE S.A., which will remain attached to the present deed as well as by the documents attached to the report of the auditor.

The value of the part of the loan to be contributed is the object of a report of DELOITTE & TOUCHE, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, dated October 11, 2000:

Conclusion:

«The contribution is at least equal to the number and value (par value of EUR 38.09 per share plus total share premium (EUR 8.37)) of the 51,507 ordinary shares to be issued.»

The report is annexed to the present deed.

Third resolution

The meeting decides to suppress the par value of the fifty-two thousand five hundred and seven (52,507.-) shares of the Company.

Fourth resolution

The meeting decides to increase the share capital from the amount of one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-one Euro and sixty-three cents (EUR 1,999,999.63) up to two million Euro (EUR 2,000,000.-) by incorporation of the issue premium for an amount of eight Euro and thirty-seven cents (EUR 8.37) in the share capital of the Company and by increasing the value of the fifty-two thousand five hundred and seven (52,507.-) outstanding shares of the company by such amount.

Fifth resolution

As a consequence of the aforementioned resolution, the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«The subscribed capital is set at two million Euro (EUR 2,000,000.-) consisting of fifty-two thousand five hundred and seven (52,507.-) shares without par value.»

Estimation of costs

The parties estimate the aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, at approximately 950,000.- LUF.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille, le treize octobre.

Part-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CABLE & WIRELESS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 janvier 1999, publié au Mémorial C le 22 avril 1999 n° 281 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à dix heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Philippe Docquier, accountant, demeurant à Bruxelles,

qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Alessandra Bellardi-Ricci, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social de la société en euro;

2. Augmentation du capital social de son montant actuel de trente-huit mille quatre-vingt-dix euros (EUR 38.090,-) à un million neuf cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze euros et soixante-trois cents (EUR 1.999.991,63) par l'émission de cinquante et un mille cinq cent sept (51.507,-) actions, par apport en nature d'une partie d'une créance détenue par CABLE & WIRELESS EUROPE S.A. sur la Société pour un montant total de un million neuf cent soixante et un mille neuf cent dix euros (EUR 1.961.910,-);

3. Suppression de la désignation de la valeur nominale des cinquante-deux mille cinq cent sept (52.507,-)actions;

4. Augmentation du capital social du montant de un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze euros et soixante-trois cents (EUR 1.999.991,63) à deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-) par incorporation de la prime d'émission pour un montant de huit euros et trente-sept cents (EUR 8,37) dans le capital social de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

6. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'il détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemble générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital social en euros au cours d'une Livre Sterling pour un virgule six cent cinquante-six mille et quatre-vingt-sept euros (EUR 1,656087,-).

En conséquence, l'assemblée générale décide de convertir le capital actuel de son montant de vingt-trois mille Livres Sterling (GBP 23.000,-) en trente-huit mille quatre-vingt-dix Euros (EUR 38.090,-), représenté par mille (1.000) actions ayant une valeur nominale de trente-huit euros et neuf cents (EUR 38,09).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de trente-huit mille quatre-vingt-dix Euros (EUR 38.090,-) à un million neuf cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze euros et soixante-trois cents (EUR 1.999.991,63), par apport en nature d'une partie d'une créance détenue par CABLE & WIRELESS EUROPE S.A., une société constituée et régie selon le droit belge, ayant son siège social à avenue Louise, 362/17, B-1050 Bruxelles, sur la Société.

L'assemblée générale décide d'émettre cinquante et un mille cinq cent sept (51.507,-) actions ayant chacune une valeur nominale de trente-huit euros et neuf cents (EUR 38,09).

Les nouvelles actions sont souscrites par CABLE & WIRELESS EUROPE S.A., préqualifiée, ici représentée par Monsieur Philippe Docquier, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Bruxelles, le 12 octobre 2000.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport en nature d'une partie d'une créance détenue par CABLE & WIRELESS EUROPE S.A. sur la Société, à concurrence d'un montant total de un million neuf cent soixante et un mille neuf cent dix euros (EUR 1.961.910,-) dont un million neuf cent soixante et un mille neuf cent un euros et soixante-trois cents (EUR 1.961.901,63) sont alloués au capital et huit euros et trente-sept cents (EUR 8,37) sont alloués à la prime d'émission.

L'existence de la créance a été justifiée au notaire soussigné par une lettre afférente de CABLE & WIRELESS EUROPE S.A., et par les documents annexés au rapport du réviseur.

La valeur de la partie de la créance à convertir a fait l'objet d'un rapport de DELOITTE & TOUCHE S.à r.l., réviseurs d'entreprises, daté du 11 octobre 2000.

Conclusion:

«L'apport est au moins égal au nombre et à la valeur (valeur nominale de EUR 38,09 par action plus prime d'émission) des 51.507 actions ordinaires à émettre.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des cinquante-deux mille cinq cent sept (52.507,-) actions de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social du montant de un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze euros et soixante-trois cents (EUR 1.999.991,63) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par incorporation de la prime d'émission pour un montant de huit euros et trente-sept cents (EUR 8,37) dans le capital social de la Société et en augmentant le pair comptable des cinquante-deux mille cinq cent sept (52.597,-) actions de la Société de ce montant.

Cinquième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par cinquante-deux mille cinq cent sept (25.507,-) actions sans désignation de valeur nominale.»

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital approximativement à la somme de 950.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Docquier, T. Dahm, A. Bellardi-Ricci et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 126S, fol. 37, case 2. – Reçu 791.429 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2000.

F. Baden.

(59658/200/211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

CABLE & WIRELESS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.302.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(59659/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

FONDEL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 68.012.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 27, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

FONDEL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(59720/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

CANARY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte-Zithe.
R. C. Luxembourg B 71.445.

In the year two thousand, on the twenty-eighth of September.
Before Us, Maître Reginald Neuman, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

LMR INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, hereby represented by Mr Giandomenico De Tullio, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam (The Netherlands), on September 28, 2000, annexed hereto.

The said person appearing, acting as mentioned above, has requested the undersigned notary to document the following:

I. The appearing company is the sole partner of the société à responsabilité limitée established in Luxembourg, under the name of CANARY INVESTMENTS S.à r.l., entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number 71.445, and holds all of the five hundred and twenty (520) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) representing the whole corporate capital of thirteen thousand euros (13,000.- EUR).

II. The appearing company has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to modify the financial year of the company which shall from now on begin on the first of October of each year and end on the 30th of September of the following year, and to modify article 16 of the articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

«**Art. 16.** The Company's year begins on the first of October and ends on the thirtieth of September of the following year.»

The current financial year shall be closed prematurely on September 30, 2000.

Second resolution

The sole partner decides to modify article 17 of the articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

«**Art. 17.** Each year on the thirtieth of September the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. The sole partner or, as the case may be, each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at twenty-five thousand (25,000.-) Luxembourg francs.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu :

LMR INVESTMENTS LIMITED, une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, représentée aux fins des présentes par Monsieur Giandomenico De Tullio, maître en droit, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam (Pays-Bas), en date du 28 septembre 2000, ci-annexée.

Lequel comparant, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La société comparante est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg, sous la dénomination de CANARY INVESTMENTS, S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 71.445, et détient la totalité des cinq cent vingt (520) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital social de treize mille euros (13.000.- EUR).

II. La société comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes :

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'exercice social de la société lequel commencera dorénavant le 1^{er} octobre de chaque année et finira le 30 septembre de l'année suivante, et en conséquence de modifier l'article 16 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante :

«**Art. 16.** L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.»

L'exercice social en cours est clôturé anticipativement au 30 septembre 2000.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 17.** Chaque année, au 30 septembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé : G de Tullio, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2000, vol. 126S, fol. 4, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

R. Neuman.

(59660/226/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

CANARY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte-Zithe.

R. C. Luxembourg B 71.445.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59661/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

CARADOG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 66.235.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 19, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l.

Signature

(59663/512/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

CARADOG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 66.235.

Décision prise lors de l'assemblée générale du 30 juin 2000

Les activités de la société continuent malgré les pertes accumulées dépassant 50% du capital.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59662/512/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

GEF, GESTION, EXPERTISE ET FISCALITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 38.696.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59729/716/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

CHAPTER I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 42, rue Astrid.

R. C. Luxembourg B 45.184.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 17 octobre 2000, vol. 176, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(59664/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

CHAPTER I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 42, rue Astrid.

R. C. Luxembourg B 45.184.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 17 octobre 2000, vol. 176, fol. 39, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(59665/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

CHÂTIEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.027.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Perrier

Director

(59667/731/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

CLD.

Siège social: L-7450 Lintgen, 80, route Principale.

R. C. Luxembourg B 50.465.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Mersch, le 31 août 2000, vol. 126, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2000.

Signature.

(59671/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

FOOD MARKETING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 74.471.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution du Conseil d'Administration du 4 septembre 2000 que:

- Monsieur Bernard Lacan a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat;

- Monsieur Alex Bongrain a été nommé comme nouvel administrateur et terminera le mandat de Monsieur Bernard Lacan.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée.

Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 24, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59721/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

CLOROX (EUROPE) FINANCIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital: USD 226.100,-.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.043.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2000 ce qui suit:

Ladite assemblée a approuvé, à l'unanimité, la démission de Monsieur Graham Freeland comme gérant de la société et a approuvé, à l'unanimité, la nomination de Monsieur Karl Stokes, demeurant 55, Wellington Road, Enfield, Middlesex EN1 2PG, United Kingdom, comme gérant de la société à partir du 15 juillet 2000.

Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour la société

M. Kohl

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 26, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59672/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

FORTUNE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 73.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 28, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 2.903,68 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(59722/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

FREGA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5620 Mondorf-les-Bains, 5, rue J. P. Ledure.

R. C. Luxembourg B 34.554.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 98, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 octobre 2000.

(59723/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

FRUIT FREEZE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg 73.600.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(59725/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

GARAGE GEORGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 10, Um Mierscherbiërg.

R. C. Luxembourg B 68.471.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 17 octobre 2000, vol. 176, fol. 39, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(59727/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

GESADA ELECTRONICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.232.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille, le onze septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Maître Marjorie Golinvaux, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société KOMBARD LIMITED, établie et ayant son siège à Crwys House, 33 Crwys Road, Cardiff, CF2 4YF, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 septembre 2000.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société GESADA ELECTRONICS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 199 du 1^{er} avril 1998;

- que le capital social de la société s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, entièrement libérées;

- que la société KOMBARD LIMITED, préqualifiée, étant devenue seul propriétaire des mille (1.000) actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme GESADA ELECTRONICS S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que la société KOMBARD LIMITED, préqualifiée, agissant en sa qualité de liquidateur de la société GESADA ELECTRONICS S.A. en tant qu'actionnaire unique, déclare assumer tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs de la société à son profit de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2555 Luxembourg, 39, rue de Strassen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Golinvaux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 125S, fol. 85, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 octobre 2000.

G. Lecuit.

(59730/220/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

FRENALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.415.

L'an deux mille, le douze octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FRENALUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 27.415, constituée suivant acte notarié en date du 18 février 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 78 du 24 mars 1988 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 15 mars 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 329 du 3 septembre 1991.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, Luxembourg, 10, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Claire Adam, employée privée, Luxembourg, 10, boulevard Royal.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Arpea, employée privée, Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la Société.

2. Nomination du liquidateur, Monsieur Bernard Ewen.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Sprimont, C. Adam, S. Arpea, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 126S, fol. 32, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2000.

F. Baden.

(59724/200/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

GREENROCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 54.505.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 9 octobre 2000

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats jusqu'à ce jour, ainsi que pour la non-tenue de l'Assemblée à la date statutaire.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001;

4. L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions émises;

5. L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression actuelle du capital social, du capital autorisé et de tous autres montants figurant dans leurs statuts de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) au taux de change égal à 40,3399 LUF pour 1 EUR.

6. L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros soixante-seize cents (123.946,76 EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale. (...)

Le capital autorisé de la société est fixé à un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros soixante-deux cents (1.239.467,62 EUR) à diviser en cinquante mille (50.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

7. L'assemblée décide que les résolutions qui précèdent concernant la conversion du capital social en euro produiront les effets comptables et fiscaux rétroactivement au 1^{er} janvier 2000.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59734/565/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

G.I.R., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.141.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 octobre 2000, vol. 543, fol. 94, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2000.

A. Schwachtgen.

(59731/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 22.608.

—
Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59732/716/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

GREENROCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 54.505.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(59733/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.

GREEN WORLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8216 Mamer, 44, rue de Bertrange.
R. C. Luxembourg B 42.348.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Mersch, le 20 octobre 2000, vol. 126, fol. 28, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

A partir du 13 juin 2000, le siège social se trouve:

Résidence Trierweiler
80, route Principale
L-7450 Lintgen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Signature.

(59736/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2000.
